

Les services municipaux accessibles aux personnes sourdes et malentendantes

Les personnes sourdes ou malentendantes peuvent communiquer plus facilement avec les agents de la mairie grâce à une plateforme de service d'accessibilité téléphonique et physique.



La Ville de Carrières-sur-Seine a mis en place un nouveau dispositif pour rendre accessible son accueil physique et téléphonique aux personnes sourdes ou malentendantes, conformément à la loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique.

Déployé dans plusieurs communes de l'Agglo grâce à un groupement de commandes mis en place par la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS), ce service est fourni par la société Elioz, sans surcoût pour l'utilisateur.

Intuitif et simple d'utilisation, cet outil permet d'accompagner les personnes en situation de handicap auditif par le biais d'un(e) interprète en visioconférence qui fera le lien avec les services de la collectivité.

Comment ça marche ?

Depuis chez lui, à l'aide d'un smartphone, d'une tablette ou d'un ordinateur équipé d'une webcam, l'utilisateur sourd ou malentendant se rend sur la page d'accueil du site Internet de la Ville pour cliquer sur l'icône d'accessibilité, symbolisé par un oeil en haut de la page d'accueil. Il arrive alors directement sur [la plateforme Elioz](#), où il choisit le mode de communication qu'il souhaite utiliser :

- Langue des Signes Françaises (LSF),
- Transcription en Temps Réel de la Parole (TTRP)
- Langue française Parlée Complétée (LfPC, un code manuel qui complète la lecture sur les lèvres).

L'opérateur d'Elioz fait ainsi le relais entre l'utilisateur et l'agent d'accueil de la mairie.

La personne sourde ou malentendant a ainsi accès à une réponse rapide et à un échange en temps réel avec les services municipaux, comme tout administré, sans avoir besoin de se déplacer ou de demander de l'aide à un proche.

Ce service gratuit est aussi disponible à l'accueil de la mairie si l'usager souhaite se rendre sur place et faire appel à un interprète d'Elioz pour communiquer avec l'un des services de la Ville.

Infos pratiques

La plateforme Elioz est accessible gratuitement aux horaires d'ouverture de la mairie [en cliquant ici](#).

- Horaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
- Confidentialité : aucun flux n'est enregistré, tous les opérateurs relais sont soumis au secret professionnel.